Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018) **Heft:** 2217

Artikel: Armes nucléaires : le Conseil fédéral préfère la non-prolifération à

l'interdiction : ne pas lâcher la proie pour l'ombre

Autor: Nordmann, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023295

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ce jour, n'ont pas vraiment modifié nos habitudes. Notons toutefois qu'en 25 ans la part du renouvelable dans notre bilan énergétique a crû de 50%, passant de 15% à 22%. Il est déjà clair que dans ce contexte les opposants à l'éolien vont avoir quelque peine à développer une argumentation crédible...

L'initiative populaire en question

La démarche lancée par les initiants interpelle sur l'usage des droits politiques. Le projet émane d'un groupe comportant certes diverses figures connues, dont le prix Nobel Jacques Dubochet, mais peu de personnes rattachées à un groupe d'intérêt existant, encore moins à un parti. Ce n'est ni le WWF, ni Greenpeace ou la Fondation suisse de l'énergie, pas plus que le parti des Verts. En outre, ce n'est pas un texte programmatique qui, une fois adopté, est souvent considéré dans la

pratique davantage comme une déclaration d'intention que comme une norme juridique contraignante.

Ainsi l'article 104a de la Constitution sur la sécurité alimentaire, plébiscité en septembre 2017, a été froidement désavoué, six semaines à peine après le vote, par le rapport du Conseil fédéral sur «le développement à moyen terme de la politique agricole». Même si ce rapport a dû être retiré par son auteur, cet épisode a écorné passablement la confiance que l'on peut avoir quant au respect de la Constitution par le gouvernement fédéral.

L'initiative dite de Rothenturm constitue un précédent célèbre. Elle a permis d'inscrire dans la Constitution la protection des marais et des sites marécageux. Or, écrit l'Office fédéral de l'environnement en 2016, «la superficie des hauts marais rapportée à la superficie totale des marais a reculé de 10% entre les deux

périodes de contrôle».

Un texte pour une fois impératif

Le texte sur la sortie du fossile, sur fond de telles expériences, est formulé bien plus impérativement. Deux initiatives portant sur les pesticides s'inscrivent dans la même mouvance: un texte sans trop de latitude d'interprétation et un groupe d'initiants situés hors des appareils.

On décèle ainsi deux mouvements complémentaires: des citoyennes et citoyens fortement motivés, qui n'envisagent pas le droit d'initiative comme un privilège d'organisations établies et qui s'en saisissent sans crainte ni hésitation. Et une méfiance croissante face à des autorités fédérales qui cherchent à affaiblir les effets d'un texte (et d'un vote populaire) qui ne leur convient pas. Un coup de renouveau pour la démocratie directe, en somme!

Armes nucléaires: le Conseil fédéral préfère la non-prolifération à l'interdiction

Ne pas lâcher la proie pour l'ombre

François Nordmann - 05 septembre 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33637

Il y a quelques mois Rémy Pagani, alors maire de Genève, recevait au Palais Eynard le chef de l'opposition travailliste au Royaume-Uni, Jeremy

Corbyn, à qui le <u>prix Sean</u>
<u>MacBride</u> venait d'être
attribué.

Se drapant dans la gloire du

Prix Nobel de la paix décerné à l'<u>Ican</u>, fédération d'ONG domiciliée à Genève et qui est à l'origine du tout récent traité sur l'interdiction des armes

nucléaires (Tian), le magistrat genevois a ainsi interpellé son hôte illustre: vous serez bientôt le premier ministre d'un pays détenteur d'armes nucléaires, le premier à être en position de signer le Tian; cette démarche historique vous incombe et nous saluons en vous le pionnier que vous ne manquerez pas d'être, faites-le, ne nous décevez pas!

Le *leader* travailliste botta en touche: je respecte le Tian, accomplissement majeur en faveur de la paix dont je félicite les auteurs. Et je m'engagerai de toutes mes forces à mettre en œuvre toutes les virtualités... du traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP).

C'est à peu de choses près l'attitude du Conseil fédéral en la matière. Le Tian a ses mérites, ne serait-ce que parce qu'il souligne le danger qui naît de la possession et de l'utilisation des armes nucléaires. Il a une valeur déclaratoire. Il met en œuvre des principes humanitaires qui devraient conduire à bannir ces armes dangereuses et non discriminatoires pour les populations, au même titre que les armes biologiques et chimiques. A cet égard, il comble une lacune en droit international. Mais il souffre de graves défauts aux yeux du gouvernement suisse.

D'une part, le Tian affaiblit le régime de la non-prolifération actuellement en vigueur: aucune des puissances nucléaires reconnues (Etats-Unis, Royaume-Uni, France,

Chine, Fédération de Russie) ni aucune des puissances nucléaires non déclarées (Inde, Pakistan, Israël, Corée du Nord) n'ont l'intention d'y adhérer. D'autre part, le régime de vérification proposé par le Tian est plus faible que celui du TNP et n'inclut pas le protocole additionnel de l'AIEA devenu l'un des piliers du système de vérification. De plus, le refus absolu des pays dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés d'adhérer au traité d'interdiction limite considérablement la portée de ce traité, qui ne rassemble à ce jour qu'une soixantaine de pays.

Le TNP, pierre angulaire des efforts internationaux en vue de maîtriser les armes nucléaires, réunit à la fois les puissances nucléaires et la plupart des pays non nucléaires; il a eu pour effet de faire diminuer le nombre d'armes nucléaires dans le monde mais n'a pas pu empêcher leur modernisation ni la reprise de la course aux armements. Cependant il reste le meilleur instrument pour juguler la prolifération d'armes nucléaires et constitue à cet égard un succès de la communauté internationale en ce domaine, en dépit de ses limites.

En outre le Tian stigmatise les Etats qui appliquent la dissuasion nucléaire: or l'arme nucléaire, dont les effets dévastateurs sont condamnés par le droit international, se justifie pleinement aujourd'hui dans la dissuasion, qui est licite. La Suisse ne peut pas se lier à un traité qui mettrait en cause la politique de sécurité de ses voisins avec qui elle coopère déjà aujourd'hui sur le plan militaire. On peut même imaginer, dans un cas extrême, et compte tenu de la dégradation de la situation de sécurité en Europe, que la Suisse doive se tourner pour sa défense vers lesdits voisins ou vers ses partenaires du PPP, le Partenariat pour la paix de l'Otan, y compris en s'abritant sous leur parapluie nucléaire.

Autrement dit, on souhaiterait de tout cœur que les objectifs du Tian puissent se réaliser avec l'accord de tous les pays, mais dans les conditions actuelles cela reste du domaine de l'idéalisme. Si l'on regarde les choses telles qu'elles sont, le risque de nous couper d'éventuels alliés en prenant des positions dogmatiques sans grand effet autour du Tian n'en vaut pas la chandelle. La situation mondiale est devenue trop dangereuse pour que l'on puisse remettre en cause la dissuasion nucléaire qui assure tant bien que mal un moindre degré d'instabilité dans le monde.

Le Conseil fédéral continuera à suivre les progrès du Tian. La position qu'il adopte à cet égard est équilibrée. Il n'entend pas lâcher la proie pour l'ombre et s'inscrit dans la logique du TNP.

Mais il devrait aller plus loin en exigeant plus de rigueur de ses partenaires dans l'application de l'article VI du TNP, qui prévoit explicitement que les Etats dotés d'armes nucléaires progressent sur la voie du désarmement nucléaire. Il devrait prendre une initiative à ce propos lors de la prochaine conférence d'examen de ce traité.

Le débat parlementaire devrait porter plutôt sur ce point que sur les moyens de contraindre le Conseil fédéral à signer le Tian qui nous isolerait dans une situation exposée.

Une petite ville dans la montagne

Carte postale de Suisse...

Charlotte Robert - 04 septembre 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33632

Cet été, je me suis installée dans une bourgade de 5'000 habitants à 1'100 mètres d'altitude. J'ai choisi d'y passer mes vacances parce qu'ici je suis tout près de ma fille. Bien m'en a pris: il fait dix degrés de moins qu'en plaine!

Les fleurs sont en abondance j'avais oublié qu'à la montagne leurs couleurs sont quasiment phosphorescentes - et surtout d'une grande variété. Dans une petite plate-bande autour d'un signal routier, j'ai compté 12 espèces différentes! Et j'apprends que la commune n'emploie qu'un seul jardinier. Mais la créativité anime aussi les habitants et les arrangements sont très originaux, comme devant la pharmacie de la Dre Ibrahima Touré.

Deuxième surprise: pas une seule arcade commerciale vide. Le premier magasin que je rencontre sur mon chemin vend des jouets et expose plein de tourniquets sur le trottoir. Les quincailleries, tout un poème: l'une est bien rangée et vend aussi des peintures et de

la papeterie; l'autre, on ne peut pas y entrer parce qu'elle est remplie jusqu'au plafond d'outils et d'appareils ménagers entassés; la propriétaire reste à l'entrée et va vous chercher ce dont vous avez besoin. Plus loin un «hacker éthique» propose ses services dans sa vitrine. En montant un tout petit peu, on tombe sur les Magasins du Monde et sur l'une des deux merceries. Deux ferblanteries, deux merceries... pour 5'000 habitants.

Une troisième surprise: le cinéma. Tous les soirs le programme change, tous les films qui ont au moins trois étoiles y passent et il y a des soirées à thèmes avec deux films et un souper entre les deux. Un soir j'y ai rencontré une Parisienne qui vient passer l'été ici. Comme elle n'a pas de télévision dans son appartement, elle vient tous les soirs au cinéma et elle n'a pas peur de rentrer seule la nuit. La culture n'est pas en reste dans ce village: j'ai visité trois galeries, l'une consacrée aux artistes de la région, qui

l'animent. J'y ai découvert la peinture au fer à repasser -Turner aurait pu être intéressé - et le *glass fusing*.

Chapitre nourriture, bien sûr Coop et Migros sont présentes. Il y a plusieurs boulangeries, une épicerie portugaise où on peut acheter des soupes Knorr fabriquées à Lisbonne et un primeur qui vend des produits africains et asiatiques. Il y a aussi deux boucheries qui proposent les spécialités romandes. Sans oublier la laiterie qui vous offre une tomme vaudoise au lait de chèvre - pas terrible - mais aussi de la mozzarella de bufflonne locale.

On peut bien sûr s'approvisionner au magasin bio dont les services s'étendent jusqu'aux soins égyptoesséniens et au massage lomilomi. Et les bistrots ne manquent pas, très peu de pizzerias, mais un «Swisskebab». On les choisit en fonction de l'orientation du soleil.

Les magasins de vêtements, qui